



Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du vendredi 22 août 2014

Sous la présidence de M. Le Maire Christian ALEXANDRE

Etaient présents :

ALEXANDRE Christian, GEORGET Arthur, HAUTEVILLE Cyril, JOUBERT Marc, LACROIX Yvette, MARTIN Isabelle, MATICHARD Gilles, PICARD Eric, PORTENEUVE Fabien, ALLARD Jean-Yves, RECOQUE Pascal.

Secrétaire de Mairie :

Absente

Secrétaire de séance :

Isabelle MARTIN

Ordre du jour :

- Informations diverses ;
- Attribution du marché pour la création d'une chaufferie à granulés bois dans le bâtiment de l'école ;
- Montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et distribution d'électricité ;
- Décision modificative : budget eau 2014 ;
- Suppression des droits de place les jours de marché et de foire à partir de 2015 ;
- Nouvelles adhésions à l'EPF SMAF ;
- Questions diverses :
 - employés communaux ;
 - cantine scolaire le mercredi à partir de la rentrée.
 - Autres questions

1. INFORMATIONS DIVERSES

Le Maire donne la parole à Yvette LACROIX concernant la visite des villages fleuris : c'est elle qui a guidé les juges le 30 juillet. Elle a duré 2h15, et malheureusement le temps était pluvieux. 54 critères sont pris en compte dans l'appréciation dont certains dépendent de la politique municipale de valorisation.

Des conseils pour le fleurissement ont été donnés, nous les suivrons l'année prochaine (un compte-rendu de visite nous sera transmis).

Bilan des festivités

La fête patronale a été organisée par différentes associations : l'AJV, AVANSA, l'association des chasseurs et le club de football. Elles ont toutes terminé avec un bilan positif. Néanmoins, le club de football a été pénalisé car seulement 150 repas ont été vendus alors que 300 avaient été prévus.

Le Maire lit le compte-rendu financier fourni par l'association AVANSA et félicite l'effort de toutes ces associations en donnant lecture de commentaires élogieux qu'il a reçus dans la boîte à idées.



La fête des vieux métiers :

Il y a eu beaucoup de monde. L'affluence a été régulière toute la journée. Certains visiteurs venaient de loin. Un grand nombre de repas a été servi, aussi bien à midi que le soir.

Le Maire s'interroge pour l'organisation de l'année prochaine car la Présidente du Comité des fêtes souhaiterait donner sa démission lors de l'assemblée générale qui aura lieu en novembre. Actuellement, à sa connaissance, après entretien avec la présidente sortante, aucun successeur ne s'est présenté pour la remplacer.

La municipalité souhaite tout faire pour conserver ces manifestations (expositions des crèches et fêtes des vieux métiers) qui ont de la notoriété et attirent du monde dans notre village.

Les gîtes ont été bien remplis tout l'été : c'est une bonne chose mais cela pose un problème de personnel pour effectuer le ménage entre deux locataires, car il y a aussi le camping à gérer. Il faudra peut-être revoir l'organisation des employés communaux.

Projets :

- Le remplacement de la chaudière de l'école est en cours. Le choix a été porté sur l'installation de deux chaudières à granulés de 56 KW, ce qui apporte un meilleur rendement, et une alternative en cas de panne. Plusieurs entreprises seront consultées pour construire le réservoir en bois des granulés. La demande de subvention a été envoyée. Les travaux devraient être faits pendant les vacances scolaires de la Toussaint.
- Les travaux de la poste débutent le mardi 26/08 et devraient durer 3 semaines.
- Route des Mas-Coussangettes : pratiquement toutes les autorisations des propriétaires pour l'élargissement de la route ont été données, il en manque peu. Un point sera bientôt fait, si toutes les conditions sont réunies l'appel d'offres sera effectué pour les travaux : il faut commencer les travaux avant le 31/12 sinon la subvention sera perdue (51 665 €).

2. ATTRIBUTION DU MARCHE POUR LA CREATION D'UNE CHAUFFERIE A GRANULES BOIS DANS LE BATIMENT DE L'ECOLE

Monsieur Le Maire informe l'Assemblée que la Commission d'Appel d'Offres chargée de l'ouverture des plis concernant la création d'une chaufferie à granulés bois dans le bâtiment de l'école, s'est réunie le 19 juillet 2014.

Il donne ensuite lecture du procès-verbal et fait part du choix de la Commission.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- approuve le choix fait par la Commission comme suit :



Lot	Nom entreprise	Montant H.T.
Chaufferie à granulés bois	Entreprise CHATAING ENERGIE	29 400.00 €

Vote : Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

3. MONTANT DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DES RESEAUX PUBLICS DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE

Monsieur le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité n'avait pas été actualisé depuis un décret du 27 janvier 1956. L'action collective des autorités organisatrices de la distribution publique d'électricité, tels que le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme auquel la commune adhère, a permis la revalorisation de cette redevance.

Monsieur Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du décret n° 2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

Il propose au Conseil :

- de calculer la redevance en prenant le seuil de la population totale de la commune issu du recensement en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2014 ;

- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum prévu selon la règle de valorisation définie au sein du décret visé ci-dessus et de l'indication du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement ayant décidé de publier les indices et index BTP sous forme d'avis au Journal Officiel de la République Française et non plus sous forme d'avis au bulletin officiel, soit un taux de revalorisation de 27.28 % applicable à la formule de calcul issu du décret précité.

Cette redevance était de 153 € depuis 2002.

L'adhésion au syndicat intercommunal nous permet d'augmenter la redevance à 195 € (elle est versée par ERDF).

Vote : Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

4. DECISION MODIFICATIVE : BUDGET EAU 2014

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- les virements de crédits suivants sur le budget eau 2014 :

- compte 722/042	+ 3 000 euros
- compte 023	+ 3 000 euros
- compte 021	+ 3 000 euros
- compte 2315/040	+ 3 000 euros



Vote : Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

5. SUPPRESSION DES DROITS DE PLACE LES JOURS DE MARCHÉ ET DE FOIRE À PARTIR DE 2015

Monsieur le Maire informe que la perception des droits de place est très peu importante et que pour essayer de redynamiser les marchés et les foires, il propose de supprimer ces droits.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de supprimer à compter du 1^{er} janvier 2015 la régie de perception des droits de place.

L'impression des tickets coûte plus cher que la somme qui revient à la commune.

Vote : Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

6. NOUVELLES ADHESIONS À L'EPF SMAF

Monsieur Le Maire expose que les Communes de :

- SAINT VICTOR LA RIVIERE (Puy-de-Dôme), par délibération du 10 décembre 2013 ;
- HERMENT (Puy-de-Dôme), par délibération du 13 juin 2014 ;
- BLANZAT (Haute Loire), par délibération du 16 juin 2014 ;
- NEUVEGLISE (Cantal), par délibération du 20 juin 2014 ;

ont demandé leur adhésion à l'Établissement public foncier- Smaf Auvergne.

Le conseil d'administration dans ses délibérations en date des 11 février, 13 et 24 juin 2014, a pris en compte ces demandes et l'Assemblée générale de l'EPF réunie le 24 juin 2014 a donné un avis favorable.

Conformément aux dispositions de l'article VI des statuts, les organes délibérants des collectivités territoriales, membres de l'EPF-Smaf Auvergne doivent ratifier ces demandes d'adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, donne son accord aux adhésions précitées.

Vote : Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

7. QUESTIONS DIVERSES

a) Employés communaux

Compte-tenu de l'arrêt de travail de Thierry Grac pour tout le mois d'août et des vacances de Roland Bordet fin août, il a été décidé d'embaucher à temps plein pour tout le mois d'août M. Alain Bouillon, actuellement embauché à 20 h par la commune dans le cadre des emplois aidés. Cela représente un surcoût financier de l'ordre de 700 euros. Cette solution d'urgence s'avérait indispensable compte-tenu

Mairie de VIVEROLS

Le Bourg

63840 VIVEROLS



- Arthur GEORGET demande que soit pris l'arrêté communal concernant la maison qui s'écroule à Coussangettes. Le toit risque de s'effondrer dans l'hiver. Le maire propose d'attendre quelques semaines car le propriétaire a des problèmes de santé. Si aucune réponse n'est apportée l'arrêté de péril sera pris.

Prochaine réunion du Conseil municipal : le 19 septembre 2014 à 20 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 h 45.

Le Maire

